

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : domaines de
compétences par thèmes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière :
aménagement du territoire

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**CREATION D'UNE
PLATE-FORME
MULTIMODALE SUR
LE QUARTIER DE LA
GARE
A
CASTELNAUDARY :
MODIFICATIONS DU
PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL,
AUTORISATION DE
SOLLICITER DES
SUBVENTIONS EN
CONSEQUENCE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAÏ Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 13.07.2010

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13.07.2010

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.07.2010

Délibération N° 124

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération N°10 de la séance du Conseil Municipal du 01/03/2010, l'Assemblée a approuvé le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement d'une plate forme multimodale sur le quartier de la gare SNCF de Castelnaudary.

Pour des raisons de formalisme dans les dossiers de demande de subventions européennes, il est aujourd'hui nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Il s'agit de ne pas faire état d'une subvention FNADT sollicitée sur 2011, cet exercice budgétaire n'étant pas entamé.

Par conséquent, les 25.000€ sollicités initialement au titre du FNADT 2011 sur la partie travaux (tranche fonctionnelle n°2) sont réintégréés dans l'autofinancement communal du projet.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération modifié est le suivant, étant entendu que l'Etat a d'ores et déjà notifié à la Ville la subvention affichée et que les subventions du Conseil régional Languedoc Roussillon et du Conseil Général de l'Aude ont d'ores et déjà été votées :

DEPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT (sur HT)	%
Frais connexe à la maîtrise d'ouvrage et frais de maîtrise d'ouvrage	21.152 €	<u>Aides publiques :</u> FEDER (mesure 3.3.2) Région Languedoc Roussillon Autofinancement	10.576 € 5.288 € 5.288 €	50% 25% 25%
Maîtrise d'œuvre	38.457 €	<u>Aides publiques :</u> FEDER (mesure 3.3.2) Région Languedoc Roussillon Autofinancement	19.229 € 9.614 € 9.614 €	50 % 25% 25%
Travaux	384.573 €	<u>Aides publiques :</u> FEDER (mesure 3.3.2) Région Languedoc Roussillon Conseil Général de l'Aude Etat FNADT 2010 (tranche fonctionnelle 1) Autofinancement	115.372 € 96.143 € 40.000 € 25.000 € 108.058 €	30% 25% 10,4% 6,5% 28,1%
TOTAL	444.182 €		444.182 €	100%

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- L'approbation du plan de financement prévisionnel modifié ci dessus,
- L'autorisation de solliciter des subventions en conséquence,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**


APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié comme ci-dessus.


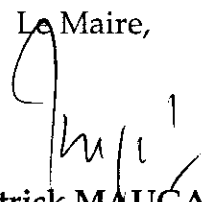
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions en conséquence.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010

Ampliation faite le : 26 JUIN 2010
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
Par publication le : 22 JUIL. 2010
Par délégation, 21 JUIL. 2010
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE


 La Maire,

 Patrick MAUGARD

**Accusé de réception de Préfecture du 22.07.10
N° 011-211100763-20100719-2010-124-DE**